Mgr Dominique Rey : « Après le "mariage pour tous", s'engager politiquement »

Article rédigé par Mgr Dominique Rey, le 08 juillet 2013

Après le temps de l'opposition au "mariage pour tous" et du réveil des consciences, le temps est venu de l'engagement politique "au sens noble". "Il faut des Jean-Baptiste pour dénoncer les lois iniques, il faut des Thomas More, témoins de la cohérence eucharistique." L'évêque de Fréjus-Toulon appelle les catholiques de son diocèse à s'inscrire dans ce mouvement de recherche du bien commun "avec audace, détermination et inventivité". L'université d'été de la Sainte-Baume, qui a lieu dans son diocèse du 28 au 31 août et à laquelle est associée Liberté Politique, offre une opportunité de réflexion et d'engagement.

Un élan nouveau

L'ampleur de la mobilisation et des manifestations pour défendre la vérité de la filiation et du mariage est particulièrement significative. Un large mouvement de réveil des consciences a vu le jour (actions symboliques visibles et médiatisées de protestation, création d'espaces de résistance non violente...). Ce qui a fait la force de cet élan, c'est précisément qu'il a su ne pas faire de la contestation d'un projet de loi un calcul politicien ou une défense d'intérêts particuliers.

L'idéologie du gender en marche

Ces quelques mois ont permis de faire ressortir le caractère extrêmement minoritaire de la revendication d'un mariage dit homosexuel, imposé par une élite intellectuelle et politique puissamment relayée par les médias. Derrière le recours au principe d'égalité se profile un changement de civilisation et une révolution anthropologique. Les avancées de l'idéologie dite du *gender* n'ont échappé à personne : sous couvert de faire droit à la part de construction sociale dont est revêtue la sexualité, on en vient à contester que le sexe soit une donnée de nature, enracinée dans la corporéité et qui caractérise toute la personne humaine. On dissocie alors l'orientation sexuelle de la sexuation physique.

La mise en place de la police de la pensée

Certains voudraient que les mobilisations contre cette loi, désormais votée et promulguée, cessent à présent, au nom de la démocratie, allant même jusqu'à contester la liberté de penser qu'il s'agit d'une loi inique. Mais ce qui est légal ne coïncide pas toujours avec ce qui est légitime.

Le mouvement de contestation ne faiblit pas, bien au contraire : il se décline désormais en de nombreuses initiatives pacifiques (Veilleurs, Ecologie humaine, Chercheurs, Mères veilleuses, Veilleurs debout, Hommen, Antigones, Tour pour tous...). Le contraste est saisissant entre leur caractère non violent (à l'exception de quelques groupes extrémistes très minoritaires) et les formes de répressions qu'elles

rencontrent, qu'elles soient verbales, médiatiques ou policières (interpellations abusives, gardes à vue injustifiées...). Une police de la pensée se met progressivement en place. Elle consiste à disqualifier toute opinion qui remettrait en cause le mariage homosexuel, comme si cette opinion constituait en soi un délit.

Les lieux de la violence

Il faut s'interroger sur les racines de la violence que l'on prête aux manifestants. Leur simple présence silencieuse est parfois qualifiée de provocation sans qu'il y ait des actes portant atteinte à « l'ordre public ». En réalité, la violence est d'abord contenue dans la loi elle-même ; lorsqu'elle dénature le mariage qui implique l'hétérosexualité des conjoints ; lorsqu'elle nie la généalogie humaine qui nous rappelle qu'un enfant naît toujours d'un père et d'une mère, et conséquemment lorsqu'elle refuse l'accès à l'origine ; et lorsque l'Education Nationale impose dans les programmes scolaires l'enseignement de la théorie du *gender* en contournant l'autorité éducative des parents.

Le mensonge, comme l'injustice, suscite inéluctablement la colère et génère la haine. Au contraire, le service de la vérité à laquelle nous invite l'Evangile ne peut justifier aucune forme de violence. En effet la vérité s'énonce toujours avec la seule ressource de la raison et l'accueil du réel, sans qu'on cherche à reconstruire celui-ci en fonction de ses désirs et de ses caprices.

Le droit est-il le fruit d'un rapport de force ?

Le mariage et la famille en tant que tels sont des réalités pré-politiques qui préexistent à l'Etat et que celui-ci doit non seulement reconnaître, mais protéger. Comme l'a laissé entendre le Conseil Constitutionnel, il n'entre absolument pas dans la tâche du législateur de définir le mariage et la famille. « Le mariage précède l'État, il est le socle de la famille, la cellule de la société, antérieure à toute loi et même à l'Église. Par conséquent, l'adoption de la loi est un grave recul anthropologique. Le mariage (formé d'un homme et d'une femme) n'est pas la même chose que l'union de deux personnes de même sexe. », affirmait récemment le cardinal Bergoglio avant son élection au siège de Pierre.

Affirmer qu'il est impossible de s'opposer à une loi votée par un Parlement sous peine de « péché contre la démocratie » relève de l'ignorance ou de l'imposture. La source du droit ne réside pas dans la décision d'une majorité. Le droit n'est pas le fruit d'un rapport de force. Une loi qui ignore les exigences de la raison droite et qui ne sert pas le bien commun ne peut être dite juste. L'histoire nous enseigne le dévoiement de la démocratie quand elle s'affranchit des principes d'humanité et qu'elle n'honore plus les droits inaliénables de la personne humaine. Nous ne devons pas obéir à la Loi parce qu'elle a le pouvoir de nous y contraindre, mais parce qu'elle est juste.

Une loi moralement injuste

La Loi Taubira fait partie de ces lois moralement injustes, auxquelles la conscience chrétienne ne peut souscrire. Il est des circonstances où la résistance morale devient une obligation, et notre discours serait illusoire si nous délaissions ce témoignage rendu à la vérité : «Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres, qui font de l'amer le doux et du doux l'amer». (Isaïe 5, 20) La démocratie qui fait alliance avec le relativisme éthique risque de consacrer le règne de l'arbitraire et de se transformer en un totalitarisme sournois ou déclaré (bienheureux Jean-Paul II, *Veritatis Splendor* 101, *Centesimus Annus* 46).

Il ne s'agit pas de faire obstacle aux « mariages homosexuels » qui vont être célébrés ou de troubler leur bon déroulement, par contre il devient urgent de garantir aux personnes qui seront concernées par son application un droit à l'objection de conscience. Je pense bien sûr aux maires ou officiers d'état civil qui devront les célébrer, mais également aux personnes qui seront chargées de délivrer les agréments pour les adoptions ou encore aux professeurs qui devront enseigner que le mariage homosexuel est une alternative équivalente au mariage entre personnes de sexe différent.

« Nous ne pouvons pas enseigner aux générations futures qu'il est équivalent de se préparer à développer un projet familial fondé sur un engagement de relation stable entre un homme et une femme, et de vivre avec une personne du même sexe » (Pape François).

"

Lorsque la Loi devient inique, il faut des Jean-Baptiste capables de la dénoncer comme telle. Face à Hérode, il n'a pas craint pas de rappeler l'indissolubilité du mariage : « Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère » (Marc 6, 18). Il faut aussi des Thomas More qui, par leur attitude, n'approuvent ni ne justifient en aucune manière un acte mauvais. Soulignons la cohérence eucharistique à laquelle tous les fidèles sont appelés. Il est impossible de réduire la foi chrétienne à certaines convictions d'ordre privé.

"

« Les hommes politiques et les législateurs catholiques, conscients de leur grave responsabilité sociale, doivent se sentir particulièrement interpellés par leur conscience, justement formée, pour présenter et soutenir des lois inspirées par les valeurs fondées sur la nature humaine. Cela a, entre autres, un lien objectif avec l'Eucharistie » (Benoît XVI, *Sacramentum caritatis* 83, cf. 1 Corinthiens 11, 27-29).

"

Des initiatives encourageantes

Après le temps des manifestations s'ouvre une période nouvelle, où d'autres manières de s'engager et d'agir prennent le relais. Les nombreuses initiatives qui ont surgi s'organisent en réseaux et donnent à penser que l'élan de ce printemps des consciences n'est pas prêt de s'essouffler. Ces initiatives sollicitent notre vigilance et maintiennent vive notre espérance. Dans notre diocèse, l'Observatoire socio-politique (OSP) qui s'est développé depuis plusieurs années, participe de ce mouvement d'éveil de la conscience.

En l'an 2000, pendant les JMJ, le bienheureux Jean-Paul II invitait les jeunes à devenir des « sentinelles du matin ». J'appelle les catholiques du Var à s'inscrire, avec audace, détermination et inventivité, dans cet engagement politique, au sens noble du terme. Dans la recherche du bien commun, selon les paroles mêmes du Pape François, cet engagement est « l'une des formes les plus élevées de la charité ».

+ Dominique Rey

Evêque de Fréjus-Toulon 6 juillet 2013 en la fête de sainte Maria Goretti

Université d'été de la Sainte-Baume

28-31 août

"S'engager en politique : changer la société, acteurs et témoins"

Source : diocèse de Fréjus-Toulon